

# Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

## P. 2-4 **Actualités**

- Une dangereuse bactérie *Xylella fastidiosa*, inquiète la filière oléicole
- Innov'action : 3 agriculteurs ouvrent leurs exploitations
- Commission aménagement
- La Chambre d'agriculture se rapproche des maires ruraux
- Comité Technique Safer

## P. 4-5 **Partenariat**

- Un partenariat d'envergure avec la Casa
- Un partenariat renforcé avec NCA

## P. 6-7 **Focus sur ...**

- Le loup
- L'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes

## P. 8-9 **Le dossier du mois**

### **les jeunes & l'agriculture**

- Apprentissage
- Contrat de génération
- Aide à l'installation : les textes se précisent

## P. 10 **Territoire & formation**

- Gédar Provence d'azur
- Formations PAC

## 11 **Promotion**

- Palmarès du concours fromager

## P. 12 **Agenda des élus**

- Bout de foncier
- Tir de défense du sanglier
- Fête du port de Nice : inscrivez-vous

## L'édito du président

Juin, est le mois de l'innovation dans 18 régions françaises. Plus de 200 agriculteurs vont témoigner en ouvrant leurs exploitations. Ainsi, l'innovation dans notre département sera dédiée au e-commerce en horticulture, à la transformation des produits oléicoles et maraîchers et au désherbage thermique en maraîchage biologique. Je vous invite à venir nombreux à la rencontre de nos agriculteurs que je remercie pour leur implication.

Encore une fois, l'actualité relative au loup a marqué ces dernières semaines. Les attaques ont lieu de plus en plus proches des habitations (comme ce fut le cas à Roquebillière et Saint Etienne de Tinée) et du littoral (attaque à Levens). Une délégation d'éleveurs et le président de la Métropole Nice Côte d'Azur, ont été reçus par Madame la Ministre de l'Ecologie. Nous sommes plus que déterminés à faire aboutir nos propositions pour que les éleveurs retrouvent la sérénité dans l'exercice de leur profession et pour prévenir d'un inévitable drame. L'Etat est face à ses responsabilités et doit impérativement mettre en oeuvre des actions rapides et efficaces. Il ne suffit pas de nous recevoir, de nous écouter et de promettre!

Egalement sur le dossier de la *Xylella Fastidiosa*, j'alerte l'administration sur les risques concernant l'ensemble des productions végétales.

Par ailleurs, nous nous battons toujours pour récupérer le fonds de roulement de notre Compagnie que l'Etat a bel et bien ponctionné. Notre projet de construction en dépend, et plus en encore, le service de proximité de la Chambre d'agriculture dans le département. Je ne le cache pas, je suis inquiet pour l'avenir des Chambres, des salariés et des élus. Là encore, l'Etat est face à ses responsabilités. Pourtant, c'est plus de 180 projets qui sont menés par nos équipes, tant auprès des agriculteurs qu'auprès des acteurs du territoire. Je salue le travail de chacun, tant élus que salariés.

Ces derniers sujets dessinent et préfigurent l'accompagnement des agriculteurs pour les prochaines années. Nous sommes déterminés à conserver un service de qualité et de proximité. Il devra être obligatoirement en adéquation avec nos moyens financiers.

**Michel Dessus**

Retrouvez les différentes rubriques  
d'information de la Chambre  
d'agriculture : [www.ca06.fr](http://www.ca06.fr)

## Une dangereuse bactérie *Xylella fastidiosa*, inquiète la filière oléicole

La dangereuse bactérie *Xylella fastidiosa*, comme nous l'avons déjà plusieurs fois signalé dans notre journal Terres d'horizon ou au cours de la réunion au CREAT de la filière oléicole du 23 avril dernier, menace sérieusement nos vergers.

Transmise et dispersée par tous les insectes piqueurs-suceurs, elle s'attaque à différentes espèces végétales (vignes, agrumes, prunus, cafés, avocats, lauriers roses, chênes, oliviers,....).

Elle conduit à des dépérissements massifs de certaines espèces d'intérêt économique remarquable comme les agrumes, la vigne ou encore l'olivier, arbre symbole de tout notre bassin méditerranéen.

### Il n'existe pas de méthodes de lutte directe contre la bactérie

Une fois l'arbre contaminé, seul l'arrachage et la destruction par le feu permettent d'éradiquer la maladie.

Actuellement aucun foyer n'a été détecté dans notre région. De nombreuses analyses effectuées par le SRAL, en collaboration avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, à la suite de d'alertes signalées par les agriculteurs», se sont révélées négatives.

Consciente de la menace importante d'introduction et du danger sanitaire engendré avec les conséquences économiques très lourdes, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes s'est déjà mobilisée afin d'informer les propriétaires d'oliveraies sur la dangerosité de cette maladie. Cette information a été élargie à l'ensemble des productions végétales, notamment sur les plantes en pot.

Une note nationale BSV est disponible sur Internet ou à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes – Service végétal et expérimentation.

### Un réseau national et européen de surveillance

La France a publié un décret en date du 2 avril 2015 ordonnant la lutte obligatoire de façon permanente sur le territoire national, et les règles à suivre sur l'importation de végétaux concernés par la bactérie.

**L'alinéa 2 de l'article 3 interdit l'importation de végétaux spécifiques depuis les pays tiers (notamment l'Italie) où *Xylella fastidiosa* est présente. Des contrôles par les services de l'Etat ont d'ores et déjà eu lieu.**

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, avec la collaboration étroite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, a alerté tous les exploitants et plus largement, tous les propriétaires terriens ayant des plantations et/ou des végétaux pouvant être contaminés par la bactérie.

L'information, par l'édition d'un dépliant spécifique, sera étendue aux entreprises de jardins privés, aux services espaces verts des communes des Alpes-Maritimes et à toutes les pépinières de stockage et de production.



Plus de cinquante agriculteurs sont venus à la réunion organisée par la Chambre d'agriculture le 23 avril.

Un point a également été fait sur les aides liées à la perte de production suite à la chute précoce des olives.

Les oléiculteurs ont rappelé que les mesures nationales n'étaient pas adaptées mais ont apprécié l'implication de la MSA pour le report des cotisations.

*Elu référent : Jean Philippe Frère  
Votre interlocuteur à la Ca 06 : Serge Graverol*

le Conseil départemental participe à la lutte contre Xylella

Le rendez-vous  
des agriculteurs  
**innovants !**

**INNOV'**  
**ACTION**



## 3 agriculteurs des Alpes-Maritimes vous invitent sur leurs exploitations

Du 7 au 21 juin, partout en France, des agriculteurs « innovants » ouvrent les portes de leurs exploitations à d'autres agriculteurs. Le principe : **des agriculteurs parlent aux agriculteurs.**

Les portes ouvertes Innov'Action donnent la parole aux agriculteurs innovants chez eux, sur leurs exploitations, terrains de l'innovation. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont 21 agriculteurs qui participeront à cette opération. Ils illustrent le dynamisme et l'implication des agriculteurs pour une performance économique, sociale et environnementale de leur profession.



**GAEC Féderzoni**  
11 juin 2015  
de 9h30 à 12h

Grasse

Une production légumière bio valorisée grâce au circuit de commercialisation mis en place par le GAEC.

Une exploitation de 8 hectares en légumes bio depuis 1978. Une des plus grosses exploitations bio du département!

### Technique

Utilisation du désherbage thermique pour brûler les adventices à l'aide de différents matériels : un **tracteur à rampe** permettant de travailler sur 4 sillons simultanément, un tracteur à rampe pour brûler un seul sillon (souvent utilisé pour le faux semis).

### Commercialisation

Une **boutique** sur l'exploitation de 300 m<sup>2</sup>, un **entrepôt** de stockage de 2500 m<sup>2</sup>, **150 magasins** livrés toutes les semaines.

Un référencement national et départemental pour l'approvisionnement de **restauration hors domicile**.

"Le système est durable car nous avons conservé nos terres en agriculture. Nous considérons que le métier d'agriculteur est un métier d'avenir".



**Les roses d'Antibes**  
16 juin 2015  
de 9h à 12h

Antibes

10 000 m<sup>2</sup> de serres au coeur d'un secteur urbain sur le littoral. L'exploitation a été fondée en 1925. 3 générations d'horticulteurs ont contribué à la renommée de la Côte d'Azur pour la production de roses. Aujourd'hui, pour s'adapter à la baisse de la demande en fleurs, 5 000 m<sup>2</sup> de serres ont été convertis en productions maraîchères.

### Technique

Pour rester sur le marché, il faut pouvoir proposer une gamme de roses dont les couleurs suivent la mode. C'est donc anticiper deux ans à l'avance la production!

### Commercialisation

Gilbert Constans, un agriculteur pionnier du e-commerce ! L'aventure "web" a débuté en 1998 et les premières roses ont été mises en ligne en 1999. La commercialisation en e-commerce nécessite une organisation précise puisque le bouquet peut être livré dans toute la France, 24 heures après la cueillette des roses.

"Osons poursuivre notre apprentissage tout au long de notre carrière et nous nous ouvrirons de nouvelles perspectives".



**EARL Champsoleil**  
25 juin 2015  
de 14h à 17h

La Trinité

Le premier acte de notre entreprise agroalimentaire est de cultiver!

Ginette et Henri Derepas ont repris l'exploitation familiale et développé la production oléicole en complément de la production maraîchère. Traditionnellement, la vente des légumes était réalisée sur les marchés. Aujourd'hui, 80 % de la production est transformée.

### Technique

L'EARL a été le support d'une expérimentation de lutte contre la mouche de l'olive avec de l'argile blanche, pendant 4 ans. Le résultat de cet investissement est la labellisation rendue possible en Agriculture Biologique de nombreuses exploitations oléicoles.

### Transformation

L'EARL est connue et reconnue pour l'innovation dans la transformation de ses produits. La gamme en comprend une vingtaine, récompensés tous les ans lors de concours professionnels nationaux et internationaux.

Toutes les recettes sont élaborées sur l'exploitation, qui comporte un laboratoire adapté. A chaque innovation, un processus spécifique!

"Tradition, innovation, richesse gustative, équilibre sensoriel, figurent parmi les moteurs de notre ligne de conduite."

Les élus de la commission aménagement de la Chambre d'agriculture se sont réunis mi-avril pour faire le point sur les dossiers d'actualité :

Concernant l'avancement des documents d'urbanisme la Chambre suit ou a émis récemment des avis sur le Scot de la Carf, 10 PLU et 11 Plans de Prévention des Risques.

Les partenariats avec les intercommunalités se développent, notamment le renouvellement de la convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur, une nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et une nouvelle perspective avec le Pays de Grasse.

La commission a également pris connaissance de l'avancement des projets avec les communes, que ce soit pour de nouvelles installations (Saint Vallier de Thiey, Isola, Auribeau), la réhabilitation de bâtiments d'élevage (Lantosque, Belvédère) ou l'émergence d'autres projets communaux.

Un zoom particulier a été fait sur la stratégie agricole de la Plaine du Var. Le plan d'actions agricoles a été présenté et la commission a validé le principe de l'embauche d'une stagiaire à partir du mois de mai pour lancer l'animation sur 3 ou 4 secteurs d'intérêt agricole. Le travail sur la création de pôles agricoles et la préservation du foncier seront deux axes forts de la démarche.

*Elu référent : Bruno Gabelier*

## La Chambre d'agriculture se rapproche des maires ruraux

Michel Dessus, Président de la Chambre d'agriculture, a eu le plaisir de participer à la réunion organisée par l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes, le 22 avril dernier en Mairie de Châteauneuf.

A l'occasion de cet atelier consacré exclusivement à l'agriculture, Michel DESSUS a rappelé l'importance pour la Chambre d'agriculture de travailler main dans la main avec les collectivités pour maintenir et développer l'agriculture maraîchère.

Après avoir rapidement brossé le portrait de la situation financière difficile des chambres consulaires en général et de la Chambre d'agriculture en particulier, le Président a présenté sa structure et a rappelé l'ensemble des missions et services proposés aux collectivités : accompagnement dans les projets d'installation, études de faisabilité pour la mise en valeur du foncier agricole, appui aux projets communaux en matière d'agritourisme, mise en place d'observatoire agricole territorialisé, sensibilisation à la transmission d'exploitation, accompagnement à la réhabilitation de vacheries et autres bâtis agricoles traditionnels et accompagnement à l'émergence de tous projets à la demande des collectivités.

*Elu référent : Michel Dessus*

## Comité Technique Safer de printemps

Le comité technique élargi de la Safer, convoqué par son président, Jean-Philippe Frère, a été accueilli à Roquebillière par le maire, Gérard Manfredi. Le directeur de la DRAF PACA, le directeur de la SAFER PACA et le directeur de la Chambre d'agriculture avaient exceptionnellement fait le déplacement pour cette occasion. Après l'ordre du jour classique des études de rétrocession, une présentation du bilan d'activité a été réalisée, soulignant le rôle important de la Safer sur le marché foncier. La démarche visant à la maîtrise des biens vacants et sans maîtres a été présentée. Il s'agit des parcelles dont le propriétaire est inconnu ou disparu et dont la contribution foncière n'est plus acquittée depuis plus de 3 ans. Cette démarche permet aux communes, d'engager une procédure pour intégrer ces biens dans son patrimoine.

## Un nouveau partenariat d'envergure avec la Casa

Un partenariat sur 3 ans est en cours de signature entre la Chambre d'agriculture et la CASA.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie agricole de la collectivité qui a pour ambition de préserver le foncier agricole du territoire, développer le potentiel économique des exploitations, développer et promouvoir une agriculture durable. 3 axes de collaboration ont été actés :

### **AXE 1 : Accompagner les communes dans leurs projets d'installation agricole**

Apporter un appui aux communes sur l'installation d'agriculteurs basée sur la coopération des différents partenaires et favoriser la transmission des exploitations agricoles

### **AXE 2 : Appuyer l'émergence et la mise en œuvre de projets collectifs**

Développer des filières et circuits courts pour valoriser les productions locales étudier la faisabilité d'un atelier collectif de transformation.

### **AXE 3 : Appuyer l'innovation, la recherche et le développement pour une mise en synergie des ressources locales**

Cet axe orienté vers l'expérimentation mettra en valeur les acteurs du territoire (INRA, Lycée horticoles d'Antibes) et la toute nouvelle labellisation en Unité Mixte Technologique, permettant de mener des projets de recherche sur les méthodes de réduction des pesticides et de lutte biologique intégrée.



*Elu référent : Michel Dessus  
Votre interlocuteur à la Ca 06 :  
Laura Ruiz*

# Partenariat

## Un partenariat renforcé avec la Métropole Nice Côte d'Azur

Dès 2012, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et la Métropole ont engagé un partenariat pour œuvrer conjointement au développement, à la valorisation et à la promotion agricole. Une convention cadre de 3 ans a été mise en place, déclinée en plans d'actions annuels.

Fortes des résultats et de la dynamique impulsée par ce partenariat, les deux structures ont décidé de renouveler leur collaboration pour une nouvelle période 2015/2017.

Cette collaboration sur 3 ans a permis de lancer et de concrétiser plusieurs actions, dont :

### Un observatoire annuel de l'agriculture métropolitaine,

avec des chiffres clés pour mesurer son évolution .

En 2014, la Métropole totalise **708 agriculteurs et 38 % des exploitations des Alpes-Maritimes**, dont :

- 60% sont en horticulture et maraîchage,
- 15% en élevage ovin, bovin, caprin,
- 6% en oléiculture
- 3% en viticulture

**30 agriculteurs biologiques** sont présents sur le territoire

Une moyenne d'âge pour les chefs d'exploitation avoisinant les **55 ans**.

**En matière d'expérimentation**, afin de favoriser l'innovation, le partenariat a permis de mettre en culture **des plantes indigènes méditerranéennes à des fins médicinales** : la Ruta (CREAT et Université de Nice) avec la recherche d'itinéraires techniques de culture et la proposition de débouchés commerciaux pour les horticulteurs.

Des essais sont ainsi menés sur des **méthodes innovantes en Protection Biologique Intégrée** (PBI) sur les cultures maraichères et des gammes de fleurs comestibles (sauge, basilic, capucine, ...). Ils sont suivis par des formations et des transferts pour la mise en culture sur les exploitations.

Pour 2015, de nouvelles gammes de **fleurs comestibles** (bourrache, hémérocalle,...) vont être testées ainsi que des variétés de légumes adaptées aux spécificités culinaires du terroir niçois (cébette, tomate ronde). Des journées de communication et de dégustation des produits sont programmées.

### Sur les territoires

Conscient de l'intérêt d'assurer la promotion de nos productions de qualité et de nos terroirs, une **étude de faisabilité d'une maison de Pays** a été conduite. Elle a démontré la pertinence d'une vitrine des produits du territoire sur le littoral. Sa localisation sur Nice, sur un secteur à forte fréquentation touristique, est en cours d'étude. Dans un premier temps, un site internet sera créé pour permettre l'identification des exploitations, des produits, des lieux de vente...

Un des éléments forts souhaité par les deux institutions a été d'élaborer et de mettre en œuvre **une politique d'appui aux communes**, et de disposer d'une ingénierie dans la mise en place de projets adaptés et la recherche de candidats à l'installation.

Parmi les opérations conduites, notons :

- Deux projets de réhabilitation de vacheries d'alpages à *Lantosque* et *Belvédère*.
- A *Isola*, la définition d'un projet d'implantation d'un élevage porcin. Un appel à candidature devrait être lancé avec la commune.
- A *Bonson*, le développement de l'oléiculture

Plusieurs projets sont encore à l'étude sur le territoire :

Une installation en élevage laitier avec un hivernage à

*St Blaise* et l'estive à *Roubion* ,

- A *Carros*, une action visant à développer la production de légumes pour alimenter la cantine scolaire notamment,
- Sur la *Tour sur Tinée, Gattières*...

Sur la *Plaine du Var*, convaincue de la nécessité de protéger et de mettre en valeur les espaces agricoles, la Métropole a initié avec la Chambre d'agriculture une stratégie avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels – Préfecture, Région PACA, Conseil départemental des Alpes-Maritimes et EPA de l'Eco-Vallée.

Ce travail a permis la réalisation d'un diagnostic partagé de l'agriculture, en prévision de l'élaboration puis de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel.

Il convient de noter l'étude en cours de mise en place d'une **pépinière d'entreprises agricoles**, pour permettre aux porteurs de projets de tester leurs activités sur une partie des terrains de la future station expérimentale de la Chambre d'agriculture à La Gaude, avec un encadrement technique et un accompagnement sur le montage des projets.

Cette pépinière sera montée en lien avec les communes du territoire afin de rechercher des solutions de pérennisation des exploitations.

# Focus sur

## Une délégation, menée par Michel Dessus et Christian Estrosi, rencontre Madame la Ministre de l'Écologie



Accompagnaient Michel Dessus et Christian Estrosi dans la délégation :

- Les éleveurs : Katia BAILET, Jacques COURRON (président de la FDO), Jean-Pierre ISSAUTIER (Alpes-Maritimes), Francis SOLDA (Alpes-de-Haute-Provence), Christian HUBAUD (Hautes-Alpes)
- Bernard BAUDIN, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, et Gérard MANFREDI, Maire de la commune de Roquebillière,

Suite à une «énième» attaque de loup à Roquebillière (le 14 avril 2015), une délégation conduite par Michel Dessus, Président de la Chambre d'agriculture, et Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, a rencontré Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie.

Après avoir fait un point de la situation difficile dans laquelle se trouve l'ensemble des éleveurs de la région, la délégation a formulé 4 propositions concrètes pour réguler fortement le loup, car les attaques ont plus que doublé en 5 ans dans notre département. Le coût de gestion est totalement déraisonnable et représente 14,75 millions d'euros par an à l'échelle nationale. Notre région concentre aujourd'hui 70% des attaques de loup et plus de 6 000 animaux d'élevage en sont victimes en 2014. Le problème s'envenime car le loup, sans prédateur, prolifère de 20% par an.

Les demandes étaient les suivantes :

- L'autorisation de faire des tirs de défense dans tous les parcs nationaux y compris le **parc du Mercantour** comme cela a été autorisé dans le parc des Cévennes dans lequel les attaques du loup sont moins nombreuses qu'ailleurs
- De revoir la **convention de Berne** afin d'introduire, comme l'Espagne l'a fait, des réserves et de descendre d'un cran dans la protection du loup
- D'autoriser l'utilisation de **chiens créancés** pour organiser efficacement la régulation
- D'autoriser les **tirs à l'approche ou à l'affût** au-delà des battues. Cette dernière demande a été validée à l'issue de la réunion.

### Groupe National Loup & Comité départemental loup

- **France Nature Environnement** suspend sa participation aux travaux du Groupe National Loup.
- **Interventions de la profession agricole** :
  - constat d'échec du plan loup sur le terrain : les attaques continuent d'augmenter et les moyens de protection sont inefficaces. Les éleveurs sont désarmés face au changement de comportement du loup.
  - demande du prélèvement effectif des 36 loups pour retrouver de la crédibilité
  - demande de la transparence sur le «coût du loup,» y compris les moyens mis par l'Etat
  - craintes budgétaires sur l'évolution du coût du loup et notamment les enveloppes FEADER
- **Bilan du suivi hivernal** : 4 nouvelles ZPP : 42 nouvelles ZPP
- Mise en place d'un **groupe de travail sur l'indemnisation des dommages** qui travaillera sur :
  - Mise en place de constats dématérialisés
  - Harmonisation des barèmes loup, lynx, ours
  - Définition d'une méthode standardisée pour la prise en compte des animaux disparus
  - Articulation entre les mesures de protection et les indemnités dans le cadre d'une modification des lignes directrices agricoles sur ce point (mise en conformité avec demande de l'Europe)

- **Mesures de protection des troupeaux** :

- la profession agricole demande de ne pas mettre un taux d'aide supérieur à 80 % en coeur des parcs nationaux (et non 100%). Le ministère vérifie s'il est encore possible de modifier ce point
  - accompagnement technique des éleveurs : s'assurer que cet accompagnement est bien tourné vers de l'accompagnement individuel de l'éleveur et non juste de la formation
  - o réaction de la profession sur le souhait du ministère d'expertiser des moyens innovants de protection : ouvert à la discussion mais vigilance sur les propositions
- **Intervention sur les populations de loups** :
  - présentation d'un projet de nouvel arrêté-cadre qui apporte des avancées (qui ont été saluées par la profession) :
    - intégration des chasses en battue, à l'affût et à l'approche
    - introduction de la possibilité de tirs de défense dans les PN où la chasse est autorisée (comme dans les Cévennes)
    - simplification des conditions de déclenchement des tirs de défense et autorisations valables plus longtemps
    - possibilité de tirs de prélèvement renforcés, délivrés pour une durée maximale de 6 mois, et permettant le prélèvement de plusieurs loups à la fois
    - présentation d'une analyse juridique sur les conséquences du déclassement du loup

# L'agriculture Biologique dans les Alpes-Maritimes

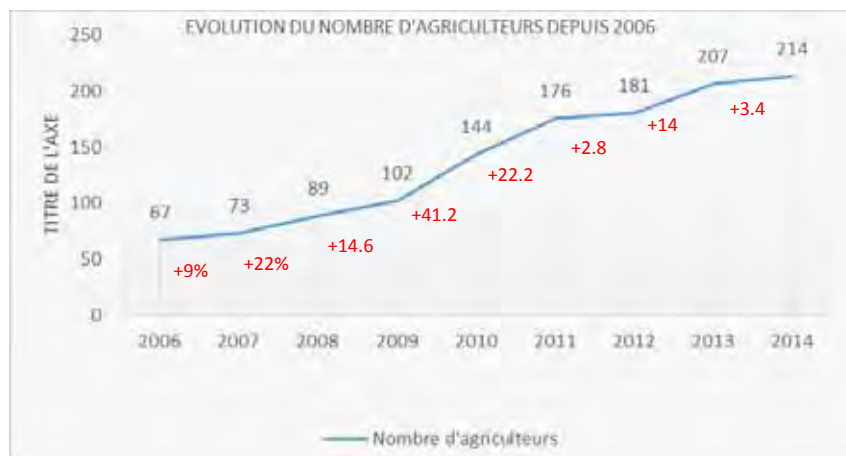


Comme depuis plusieurs années, l'agriculture biologique dans le département des Alpes-Maritimes a continué à progresser en 2014 en nombre d'agriculteurs (+3.4%) et en surface agricole (+1%) mais plus légèrement que durant les années de 2009 à 2013 (voir graphique ci-contre).

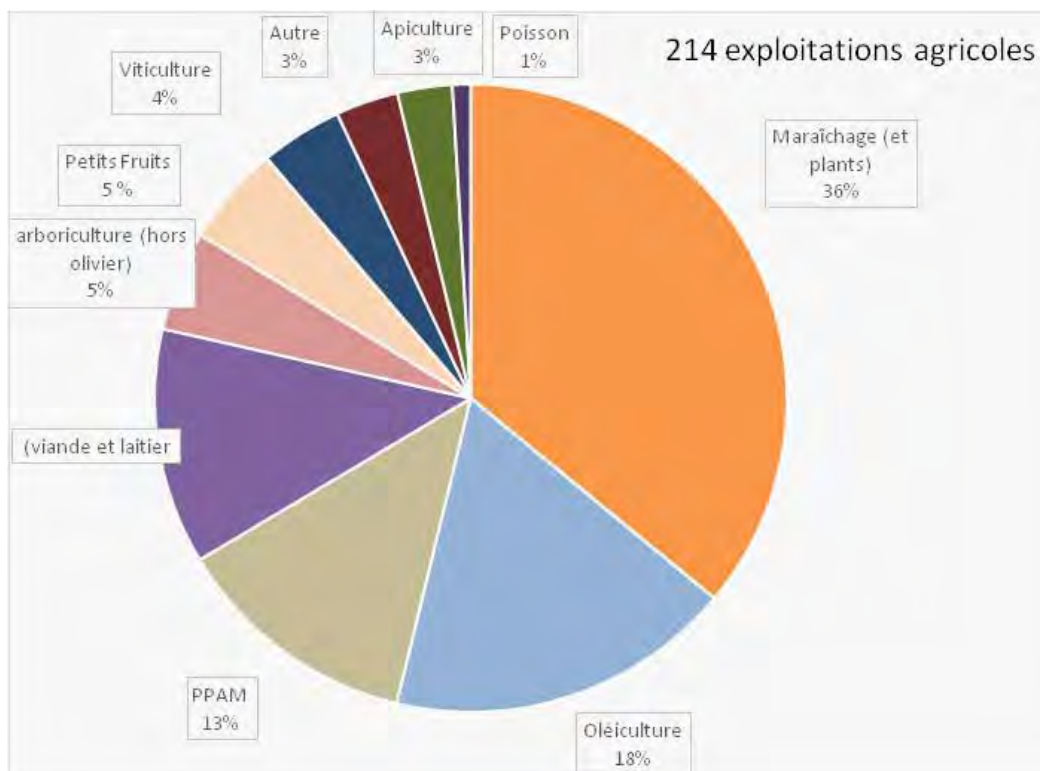
En effet, en 2013, le nombre d'agriculteurs avait progressé de 14.36 % par rapport à 2012, et sur la période 2009-2013 les agriculteurs en agriculture biologique ont plus que doublé (de 102 agriculteurs à 207).

Cette hausse est liée à la conversion des oléiculteurs rendue possible par la lutte contre la mouche de l'olive avec de l'argile blanche.

En terme de culture, le maraîchage et l'oléiculture représentent toujours les deux cultures les plus importantes du département. (54%).



Source : Agribio 06



## Vers une baisse des aides à l'agriculture biologique

Considérant les montants budgétés par l'Etat et la Région PACA pour la conversion, les membres de la Chambre d'agriculture, réunis le 25 mars 2015, ont voté une motion demandant à l'Etat de :

- revoir sa programmation budgétaire pour se mettre en cohérence avec ses objectifs,
- clarifier les conditions d'attribution des aides au maintien,
- rétablir le remboursement des frais de certification,
- poursuivre l'effort de soutien des structures du développement de l'agriculture biologique pour 2025, sans attendre la validation des conclusions de la réflexion «ambition Bio 2017».

Cette motion a été reprise par les départements de la région PACA et la Chambre d'agriculture régionale mène les négociations avec le Conseil régional PACA.

# Dossier du mois

## Les jeunes & l'agriculture

### Apprentissage



de gauche à droite, entourant Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes : Michel Dessus (Président CA06), Valérie Lacoste (CCI), Jean-Pierre Galvez (Président CMA06), Danielle Gangloff (CA06), Christian Estrosi (Maire de Nice), Céline Giauffret (CMA), Bernard Kleyhnhoff (Président CCI06) et Patrick Allemand (1er vice président du Conseil régional).

Le salon de l'apprentissage et de l'alternance s'est tenu à Acropolis vendredi 10 et samedi 11 avril dernier, organisé par l'Étudiant en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes.

Le salon a réuni des organismes de formation, les 3 chambres consulaires, dont la Chambre d'agriculture, et des professionnels pour informer les jeunes sur tous les aspects de ce mode de formation.

Ils ont présenté à un public nombreux et intéressé les formations accessibles en alternance à tous les niveaux, du niveau CAP au niveau ingénieur.

Un des temps forts a été la remise d'un trophée par chaque président de Chambre consulaire (CCI, CMA et CA) à une entreprise qui, après avoir pris un jeune en apprentissage, l'a intégré au sein de l'entreprise en CDI.

Tristan GOGUILLON, directeur de l'entreprise «les

jardins de Valmont», a reçu un trophée du président de la Chambre d'agriculture pour son engagement en faveur de l'apprentissage. Il était accompagné de son salarié Damien MARCQ, ancien apprenti. L'entreprise niçoise compte 15 salariés et réalise 1 à 2 contrats d'apprentissage chaque année.

L'apprentissage répond aux besoins des entreprises en matière d'emploi par la transmission des savoir-faire. C'est une des solutions à la problématique de l'emploi et un réel levier de compétitivité.

La région PACA est une région à fort taux d'apprentissage : 27 800 apprentis.

Les Chambres d'agriculture départementales en PACA comptabilisent environ 1500 contrats d'apprentissage par an dont 500 enregistrés par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.



Accompagner le développement des petites entreprises et favoriser l'emploi des jeunes et des seniors.

#### Le contrat de génération permet

- la transmission des savoirs et des savoir-faire entre un sénior et un jeune
- l'embauche de nouvelles compétences
- le maintien des compétences
- la valorisation de l'expérience
- l'anticipation des départs en retraite
- la bonne transmission de l'entreprise du dirigeant à un jeune. Il est ainsi un outil efficace au service de l'emploi et un moyen de lutter contre le chômage des jeunes et des seniors

C'est une aide de **4 000 € par an** pendant 3 ans pour une entreprise de moins de 50 salariés si :

- vous recrutez un jeune de 16 à 25 ans (moins de 30 ans pour une personne handicapée) et vous maintenez un emploi sénior d'au moins 57 ans (55 ans si personne handicapée) sur la même période ou
- vous recrutez un jeune de moins de 30 ans en prévision du remplacement du dirigeant, âgé d'au moins 57 ans.

#### Agriculture & contrat de génération

- Le départ à la retraite d'un exploitant s'anticipe. Le contrat de génération permet de former un jeune au fonctionnement de l'exploitation et réaliser ainsi la transmission dans des conditions optimales.
- Vous accueillez régulièrement des apprentis et vous souhaitez en embaucher un en CDI. Vous maintenez également un salarié de plus de 57 ans dans l'entreprise : vous pouvez bénéficier du contrat de génération !

En savoir plus :  
[www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)

Contact à la Chambre d'agriculture  
Danielle Gangloff : 04 93 18 45 15



# Aide à l'installation des jeunes agriculteurs : les textes se précisent ... enfin!

Après 6 mois d'attente et d'incertitude, les nouvelles règles d'attribution des DJA (Dotation Jeune Agriculteur) sont maintenant connues. Les premiers dossiers 2015 seront présentés à la CDOA du 24 juin dans les Alpes-Maritimes.

Voici les changements majeurs de cette réforme avec laquelle la France s'est mise à l'heure "européenne".

La filière équine semble être désavantagée hormis pour les projets orientés majoritairement à la production et à l'élevage.



## Quand s'installer?

La nouvelle réglementation apporte plus de souplesse sur la date d'installation.

- **Date d'installation** : vous pouvez vous installer en tant que chef d'exploitation dès lors que vous avez déposé votre dossier complet de demande de DJA, même si la CDOA a lieu plusieurs mois après. Toutefois, si cela vous permet de commencer vos travaux, d'exploiter, vous n'avez pas l'assurance que les aides vous seront octroyées.

*Avant : vous ne devez pas vous installer (et commencer votre activité) avant d'avoir reçu la décision d'octroi des aides. Vous étiez donc conditionnés par la date de la CDOA.*

- **Critère sur l'âge** : être âgé de moins de 40 ans à la date du dépôt de la demande d'aides à l'installation.  
*Avant : il fallait s'installer avant 40 ans (soit ne pas avoir 40 ans à la date de la CDOA).*

- **Installation progressive** : un jeune peut s'installer et demander la DJA même s'il n'a pas l'équivalent de la 1/2 SMI à l'installation. Il s'engage à développer progressivement son exploitation pour atteindre la 1/2 SMI en 4<sup>ème</sup> année et à atteindre un revenu agricole d'au moins 0.5 SMIC en année 2, et 1 SMIC en année 4.

*Attention, nous déconseillons une installation sans projet d'acquisition de foncier au départ. Il s'agit bien d'une situation temporaire.*

**Vous avez un projet d'installation ?  
Contactez le Point Accueil Installation.**

Sarah Da Petitot : 07 83 45 16 27  
pointaccueil06@gmail.com

**Elu référent : Jérôme Coche**  
**Votre interlocuteur à la Ca06 : Sandrine Suissa**

## Montants de la DJA

**1/ Le montant** de base dépend de la localisation du siège de l'exploitation et de la SAU, selon deux zones dans les Alpes-Maritimes :

plaine : 11 000 € - montagne : 22 500 €

- **De nouveaux critères de modulation** nationaux et régionaux : majoration de 15 % du montant de base par critère, dans la limite de 4 critères.

- Installation hors cadre familial
- Projet agro écologique (MAE, AB...)
- Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi
- Contraintes structurelles (localisation du siège d'exploitation en zone périurbaine)
- Dynamique de projet : adhésion à une structure visant à valoriser le développement du territoire et l'action collective.



## Deux exemples pour comprendre

- *Je m'installe à Saint-Vallier-de-Thiey, sur un terrain que je viens d'acquérir, en élevage caprin fromager. Je bénéficie de MAE sur mes pâturages.*

- Montant de base : 22 500 € (montagne)

Modulation : 15 % \* 22 500 = 3 375 € / critère

- Installation hors cadre familial (création) : 3 375 €
- Contrainte structurelle (commune) : 3 375 €
- Projet générateur de valeur ajoutée : 3 375 €
- Projet agro écologique : 3 375 €

**Montant de la DJA : 3 375 x 4 + 22 500 = 36 000 €**

- *Je m'installe à Carros, en Gaec avec mes parents en maraîchage et souhaite commercialiser en AMAP.*

- Montant de base : 11 000 € (modulation 1 650 €)

- Contrainte structurelle (commune) : 1 650 €
- Dynamique de projet : 1 650 €
- Projet générateur de valeur ajoutée : 1 650 €

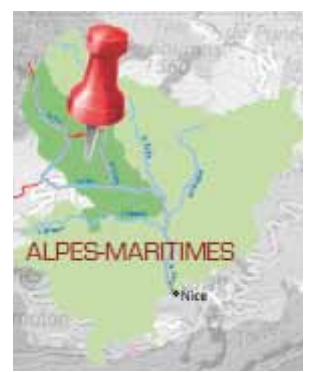
**Montant de la DJA : 1 650 x 3 + 11 000 = 15 950 €**

**2 / Le versement** de la DJA aura lieu en 2 fois<sup>(1)</sup> : 80 % au moment du certificat de conformité et 20 % après le contrôle de fin d'engagement (en année 5).

<sup>(1)</sup> installation à titre principal ou secondaire

# Territoire & formation

## Gédar<sup>1</sup> Provence d'Azur Dynamisme et jeunesse à l'honneur



Le 21 avril dernier s'est tenue l'Assemblée générale du GEDAR Provence d'Azur, au cours de laquelle le président Daniel FERRAN a présenté une rétrospective 2014 des activités du groupement.

L'occasion aussi pour lui d'intégrer de nouvelles forces vives à son conseil d'administration, grâce à l'élection de 4 jeunes récemment installé(e)s, dynamiques et motivé(e)s.

### Quelques points-clés du bilan 2014 :

- Embauche d'une nouvelle animatrice territoriale
- Dynamisme et jeunesse à l'honneur !
- Doublement du nombre d'adhérents du Groupement
- Publication d'un annuaire des producteurs du Pays Vallées d'Azur Mercantour (voir ci-contre)
- Remise en valeur d'oliveraies de la variété locale

«Petite Noire de Puget», grâce à l'organisation de chantiers collectifs.

Entre autres projets intéressants, le GEDAR s'est fixé pour objectif en 2015 de travailler sur la structuration de la vente



La PAC a subi cette année une réforme importante : le calcul des aides a été modifié et la déclaration de surface doit

intégrer une notion de proratisation des hectares admissibles en fonction de critères liés en grande partie à l'accessibilité de la ressource fourragère.

**Afin d'aider les éleveurs dans leur déclaration, la Chambre d'agriculture a mis en place 8 journées de formation, au CADAM, en partenariat avec les services de la DDTM.**

A chaque formation, une dizaine d'éleveurs, dont les dossiers étaient complexes, a été invitée.

Après la phase d'explications nécessaires sur les critères de proratisation des surfaces et la prise en main du portail internet TELEPAC, chacun a pu travailler sur la définition de ses surfaces et finaliser sa déclaration.

Les exploitants, qui sont volontaires pour contractualiser une MAEc, ont bénéficié de l'aide de la DDTM, du Cerpam et du PNM.

Malgré l'aspect à priori « rébarbatif » de ces formations, toutes les séances se sont déroulées dans une très bonne ambiance et chacun a pu achever son dossier.

**La PAC prévoit un dispositif de mesures agri-environnementales (MAE) .**

Ces mesures font toujours l'objet d'un engagement sur 5 ans. La mesure «socle» des MAE de la précédente programmation

directe, avec le collectif des associations et syndicats agricoles des vallées du Var, de l'Estéron et du Cians, et en collaboration étroite avec la Chambre d'agriculture 06.

Pour plus d'informations, contactez l'animatrice du GEDAR Provence d'Azur ou consultez le blog du collectif : Mélissa VEGARA - collectif.gedar@gmail.com- 06.77.57.21.45  
www.collectifgedar.blogspot.fr

### Collectif Gédar Provence d'Azur

- 31 adhérents du Haut Var
- 35 adhérents du secteur Puget Théniers et vallée de l'Estéron

<sup>1</sup> Groupement d'études et de Développement Agricole et Rural.

*Elu référent : Bruno Gabelier  
Votre interlocuteur à la Ca06 : Estelle Pernot*

## Formations PAC Une centaine de dossiers réalisés

(2009-2014), la PHAE, n'est pas reconduite pour la programmation 2015-2020. En compensation, les éleveurs bénéficient d'une revalorisation de leur ICHN.

A compter de 2015, les MAEc ne peuvent se contractualiser que sur des zones Natura 2000, à condition que la zone soit dans le territoire d'influence d'un porteur de projet.

Les porteurs de projet : Parc national du Mercantour, CASA, NCA, Communauté de communes des Alpes d'Azur, CARF.

Chaque porteur de projet a élaboré une liste de mesures contractualisables. La DDTM a homogénéisé ces mesures, de façon à ce que des agriculteurs de territoires différents puissent bénéficier des mêmes aides, assorties des mêmes montants à l'hectare.

Il existe des mesures collectives (dites MAE SHP) pour lesquelles un diagnostic réalisé par le CERPAM est obligatoire. Les mesures individuelles (MAEc) sont également conditionnées à la réalisation d'un diagnostic, réalisé par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

**Les éleveurs concernés par les mesures «herbe» et «prairies»**

- mesure herbe : le respect des préconisations du diagnostic pastoral est fondamental.
  - mesure prairies : les engagements concernent le maintien de la richesse variétale des espèces prairiales, la conservation des prairies remarquables par fauche à pied, et le respect de zones à enjeux par mise en place de retard de fauche.
- Les éleveurs intéressés doivent contacter le porteur de projet de la zone dans laquelle se situent leurs surfaces. Une visite de diagnostic est alors programmée.

*Elu référent : Bruno Gabelier  
Votre interlocuteur à la Ca06 : Monique Bassoleil*

# Promotion

Le concours fromager, organisé par le syndicat fromager, a eu le 26 avril 2015 au Rouret. Félicitations aux lauréats qui ont été récompensés lors d'une cérémonie, en partenariat avec le Conseil départemental.

## Concours fromager départemental

### Palmarès 2015

OR	ARGENT	BRONZE
<b>Fromage de Brebis (lactique frais)</b>		
GAEC du Ciage	Hugues FANOUILLAIRE GAEC Eleveurs des Baous	-
<b>Fromage de Brebis (lactique demi-sec)</b>		
-	GAEC Eleveurs des Baous	-
<b>Fromage de Brebis (pâte pressée)</b>		
GAEC Bergerie de Porte Rouge Hugues FANOUILLAIRE	GAEC du Ciage (Jeune) GAEC du Ciage (Affiné)	Martine et Francis LANTERI
<b>Fromage de Chèvre (lactique frais)</b>		
SCEA Fromagerie de la Roria Ferme des Courmettes Valérie RATAGNE	GAEC Eleveurs des Baous Fabrice et Dabila PETRONI Eric et Clotilde SIRI	Mathieu et Jean CASSAR SCDF DUCASTEL & FANARA GAEC du Prat Edith SELLIER
<b>Fromage de Chèvre (lactique demi-sec)</b>		
GAEC Eleveurs des Baous	-	GAEC du Prat Mathieu et Jean CASSAR Eric et Clotilde SIRI Fabrice et Dabila PETRONI Emmanuel VERDEGL
<b>Fromage de Chèvre (lactique sec)</b>		
GAEC du Prat SCDF DUCASTEL & FANARA	Edith SELLIER GAEC Eleveurs des Baous Eric et Clotilde SIRI Valérie RATAGNE	Ferme des Courmettes Mathieu et Jean CASSAR Fabrice et Dabila PETRONI
<b>Fromage de Chèvre (pâte pressée)</b>		
-	-	Eric et Clotilde SIRI Edith SELLIER
<b>Fromage de Vache (pâte pressée)</b>		
Vacherie de Chastillon (demi-cuit) SCEA Fromagerie de la Roria	Vacherie de Chastillon Jérôme BOUERI Solange PELISSERO	Basile GOBERT
<b>Spécialité fromagère</b>		
Vacherie de Chastillon (Isolien) Martine et Francis LANTERI (Brousse Fort)	Mathieu et Jean CASSAR (Buche) Basile GOBERT Solange PELISSERO (Beurre) Ferme des Courmettes (Pistou)	Solange PELISSERO GAEC Eleveurs des Baous (Chèvre) Edith SELLIER (Camembert) Edith SELLIER (Aromatisé) SCDF DUCASTEL & FANARA (Cendré) Fabrice et Dabila PETRONI (Cendré) Mathieu et Jean CASSAR (Tomme) Basile GOBERT (Nature)
<b>Spécialité lactique</b>		
Solange PELISSERO (Yaourt) Martine et Francis LANTERI (Brousse) GAEC de la Barlatte (Yaourt) GAEC Bergerie de Porte Rouge (Yaourt) GAEC Bergerie de Porte Rouge (Flan) GAEC Eleveurs des Baous (Yahourt de Chèvre) Hugues FANOUILLAIRE (Yaourt) Mathieu et Jean CASSAR Edith SELLIER (Yaourt)	GAEC Eleveurs des Baous (Yaourt de Brebis)	-



Crédit photos : Elodie Martin fdsea06

# Agenda des élus

## Avril

07 : Bureau Ca06 - conseil d'exploitation du MIN **J.P. Frère**  
08 : CDOA **M. Dessus, C. Bagnato, G. Constans, H. Kaszowski, F. Reynaud, S. Amorotti, S. Bernardi, J.P. Guiggia**  
10 : Salon de l'apprentissage et de l'alternance **M. Dessus**  
14 : Syndicat Mixte de l'Abattoir du Mercantour **M. Dessus, K. Bailet** - Comité technique Safer, **J.Sergi** - Bureau CRA Paca **M. Dessus, J. Coche**  
16 : A. G. FDSEA **M. Dessus** - France Agrimer "concertation producteurs de fleurs d'oranger, violette, rose" **J. Coche**  
17 : Réunion Coderst **J.P. Clérissi**  
19 : Fête agricole du Brusca **J.P. Frère**  
21 : Bureau CRA Paca **M. Dessus, J. Coche** - Groupe National Loup **M. Dessus**

23 : journée d'information sur la ressource en eau de la basse vallée du Var **J.P. Clérissi**

## Mai

05 : CDCEA : **M. Dessus**  
07 : séance de travail sur l'habitat et la politique de la ville **J.P. Clérissi** - comité départemental loup **M. Dessus, K. Bailet**  
09 : AG Fédération des chasseurs **J.P. Frère**  
11 : réunions dégâts de gibier & nuisibles **J.P. Frère, E. Faustin, G. Daissemin**  
20 : Groupe national loup **M. Dessus**

## Rubrique "bouts de foncier"

### Oliveraie - Pierrefeu

Une propriétaire (anciennement agricultrice) propose la mise à disposition de son terrain à Pierrefeu :

Oliveraie de 2ha composée de 100 oliviers centenaires dont la moitié a été rabattue récemment, l'autre moitié devant être remise en état.

Quartier le Planet - Altitude : 500 m

Contactez Estelle PERNOT : 04 97 25 76 49



Si vous êtes propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.

## Sanglier : tir de défense autorisé à compter du 1<sup>er</sup> juin

L'autorisation individuelle de tir de défense contre les dégâts de sanglier est à demander auprès de la DDTM. Les services de la Chambre d'agriculture peuvent vous aider à constituer votre dossier. Les formulaires sont à déposer à la DDTM au service chasse.

Les personnes non détentrices d'un permis de chasse peuvent déléguer leur droit de chasse à une ou plusieurs personnes pour effectuer les prélèvements.

N'hésitez pas à utiliser cet outil efficace pour prélever les animaux qui créent des nuisances sur votre exploitation.

Contacts :

Chambre d'agriculture : Benoit Esmengiaud : 04 97 25 76 54

DDTM : Cédric Blanche : 04 93 72 74 73

[cedric.planche@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:cedric.planche@alpes-maritimes.gouv.fr)

*Elus référents : Jean Philippe Frère - Eric Faustin - Gilbert Daissemin*

## Fête du port à Nice : inscrivez-vous!

La fête du port de Nice aura lieu le samedi 5 septembre de 18h à 24h.

Comme les années précédentes, la Chambre d'agriculture organise un espace restauration pour mettre à l'honneur les produits locaux.

Nombre de places limitées ! Inscrivez-vous avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Les candidatures seront étudiées lors du bureau de la Chambre d'agriculture le 7 juillet.

Sandrine Suissa : 04 97 25 76 42



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.  
Avec DAT Agri, Floriagri  
sécurisez-la.

[www.ca-pca.fr/agriculteurs](http://www.ca-pca.fr/agriculteurs)